



Accord Cadre de Partenariat 2019

Entre l'AFPA, Direction Régionale AFPA GRAND EST et
l'ANRafpa en Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine,

L'Association Nationale des Retraités de l'AFPA (ANRafpa) et la Direction Régionale AFPA GRAND EST ont organisé depuis plusieurs années un certain nombre d'actions visant à favoriser l'information et les échanges entre retraités et futurs retraités.

Les relations conviviales et sociales entre les deux parties se sont développées et inscrites dans la nouvelle organisation de l'AFPA.

Les deux parties confirment leur souhait réciproque de poursuivre les termes du partenariat engagé dans le Grand Est depuis quelques années, en intégrant la mise en place des grandes régions et les termes de l'accord cadre de partenariats signé le 27 mars 2018 au niveau national entre la Directrice Générale de l'AFPA Pascale D'arbois et le Président de l'ANRafpa, Yves Briex.

L'ANR a décidé de conserver, dans la mesure du possible, un Délégué de proximité dans chacune des anciennes régions économiques (Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine) afin de maintenir un contact de proximité avec les adhérents.

Toutefois, pour des raisons de simplification, la représentation de l'ANR auprès de la Direction Régionale AFPA (Gde région) sera assurée par la Déléguée Régionale ANR Alsace.

Les deux parties décident de poursuivre et développer leur collaboration notamment sur les champs suivants:

❖ **Renforcer la communication et les services en direction des futurs(e) retraités(e) dans les trois anciennes régions économiques Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine.**

- Les Délégués ANR des trois régions pourront continuer à organiser des visites et des réunions à caractère social, culturel et philanthropique, dans les Etablissements de l'AFPA, notamment au niveau des Centres AFPA, en bénéficiant de l'aide logistique de l'AFPA.
- les échanges d'information entre l'AFPA et l'ANR seront consolidés, notamment
 - La Direction Régionale AFPA communiquera à l'ANR, suite à la demande de ses Délégués, la liste des retraités partis depuis 2 à 3 ans et la liste des futurs départs en retraite.
 - Une lettre type et un dépliant présentant les activités de l'ANR seront envoyés par la Direction Régionale AFPA aux futurs retraités avant leur départ à la retraite.
- L'ANR poursuivra en les développant ses activités d'aide à la prise de retraite auprès des futurs retraités AFPA
 - La mise en place de sessions de préparation à la retraite, très appréciée par les salariés et les directions AFPA, sera poursuivie. Une à deux sessions seront organisées chaque année au niveau de la grande région.
 - L'ANRafpa pourra apporter une aide personnalisée aux futurs retraités, en complément des informations données par les services de l'AFPA.
- L'ANRafpa reprendra contact avec le CRE AFPA afin de développer les différentes possibilités de partenariat possibles.

- la Direction Régionale AFPA donnera la possibilité à des retraités de l'ANR de participer à des sessions de perfectionnement, gratuitement (ou dans certains cas avec une participation financière minime), ceci dans la mesure des places disponibles.
 - Une « rencontre régionale » entre futurs retraités et retraités pourra être organisée à l'occasion de la signature de la convention, puis ensuite tous les deux ans environ, conjointement par la Direction Régionale AFPA et les Délégués ANR, afin de resserrer les liens d'amitiés, soutenir le sentiment d'appartenance et développer la solidarité entre salariés et retraités.
- ❖ **Rechercher en Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, les champs de collaborations possibles entre l'AFPA et l'ANR, sur les activités d'intérêt social.**

La Direction Régionale AFPA, en fonction de ses besoins, sollicitera les délégués ANR pour

- Relayer les actions d'information sur le dispositif de formation et participer éventuellement à des journées d'information sur les métiers et les formations
- Mettre à disposition les compétences de retraités pour venir en soutien à des besoins de personnels qualifiés en ingénierie, formation, ou autres compétences, y compris au niveau de l'appui.
- Rechercher des retraités en capacité de contribuer au transfert de leurs compétences techniques et pédagogiques en particulier au niveau du parrainage de jeunes formateurs ou dans le cadre d'appui à des projets.
- Demander l'appui de retraités pour contribuer à des activités de certification, de parrainage pour l'insertion etc...

Fait à Metz le 8 janvier 2019

Pour le Délégué ANR Lorraine

Jacques Parmentier

Pour la Déléguée ANR Champagne
Ardenne

Anne Marie NADAUD

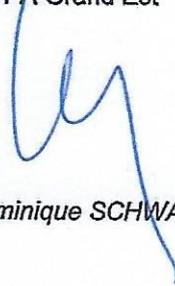
La Déléguée ANR Alsace

Régine Jacquemin

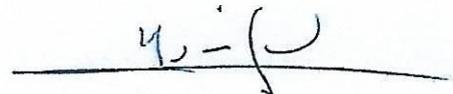


Le Directeur Régional
AFPA Grand Est

Dominique SCHWACH



Le Président de l'ANR/Afpa



Yves BRIEX



Direction Régionale Afpa
29 rue Boileau
CS 50011
57063 METZ CEDEX 02